Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260402-D24_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Etaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, M. Alain GUILLEMOT, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, M. Jean-François CADIOU, Mme Chantal BOISSIÈRE, M. Alexis LORET, M. Régis SIMON, Mme Emmanuelle MARTIG, M. Cyrille DELAPORTE, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, M. François AGENAIS, Mme Kassandre GUÉPIN, Mme Justine TESSIER, M. Joan TOURNIER et M. Alban BELLIER.

Pouvoirs :

Étaient absents : M. Malo PONCHEL.

Secrétaire de séance : M. Régis SIMON en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 26 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2026

Délibération n° 24-2026

Objet : Vie municipale – Création des commissions communales et désignation des membres

Rapporteur : M. Éric POUSSIN, Maire

Exposé :

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260402-D24_2026-DE

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer dix commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- Commission Finances et affaires juridiques,
- Commission Richesses Humaines,
- Commission Travaux et bâtiments
- Commission Urbanisme et cimetière,
- Commission Vie scolaire et périscolaire, enfance, jeunesse,
- Commission Sport, vie associative et vie économique,
- Commission des Affaires culturelles et de la bibliothèque,
- Commission Information et Communication,
- Commission Voirie, Services techniques et environnement
- Commission Grands projet communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **CREE** la liste des commissions municipales suivantes :
  - Commission Finances et affaires juridiques,
  - Commission Richesses Humaines,
  - Commission Travaux et bâtiments
  - Commission Urbanisme et cimetière,
  - Commission Vie scolaire et périscolaire, enfance, jeunesse,
  - Commission Sport, vie associative et vie économique,
  - Commission des Affaires culturelles et de la bibliothèque,
  - Commission Information et Communication,
  - Commission Voirie, Services techniques et environnement
  - Commission Grands projet communaux

- **PRECISE** que les commissions municipales comporteront au minimum 8 membres du conseil municipal, exception faite à la commission grands projets communaux qui comportera au maximum 23 membres du conseil municipal ;

- **DESIGNE**, en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, au sein des commissions municipales suivantes :

Commission communale	Membres désignés
Commission Finances et affaires juridiques	Vice-Présidente : Mme Solange QUINIOU M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, M. Alain GUILLEMOT, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUERAULT, Mme Chantal BOISSIERE, M. Pierre CORNILLET
Commission Richesses Humaines	Vice-Présidente : Mme Solange QUINIOU M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, M. Alain GUILLEMOT, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUERAULT, M. Régis SIMON
Commission Travaux et	Vice-Président : M. Albert PIEL

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260402-D24_2026-DE

bâtiments	M. Jean-François CADIOU, M. Alexis LORET, M. François AGENAIS, M. Alban BELLIER, Mme Aude RENOUARD, M. Cyrille DELAPORTE, Mme Chantal BOISSIERE, M. Alain GUILLEMOT
Commission Urbanisme et cimetière	Vice-Président : M. Albert PIEL M. Jean-François CADIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Aude RENOUARD, M. Cyrille DELAPORTE, M. François AGENAIS, M. Alban BELLIER
Commission Vie scolaire et périscolaire, enfance, jeunesse	Vice-Présidente : Mme Daisy DELOURME Mme Marie LEONARD, M. Alban BELLIER, Mme Kassandre GUEPIN, M. Régis SIMON, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUERAULT
Commission Sport, vie associative et vie économique	Vice-Président : Guillaume GUÉRAULT M. Cyrille DELAPORTE, Mme Aude RENOUARD, Mme Kassandre GUEPIN, Mme Justine TESSIER, Mme Daisy DELOURME, Mme Emmanuelle MARTIG
Commission des Affaires culturelles et de la bibliothèque	Vice-Présidente : Angélique FOUGERAY M. Alexis LORET, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Marie LEONARD, M. Joan TOURNIER, Mme Solange QUINIOU, M. Pierre CORNILLET, M. Alban BELLIER
Commission Information et Communication	Vice-Présidente : Angélique FOUEGRAY Mme Daisy DELOURME, M. Alexis LORET, M. Joan TOURNIER, Mme Solange QUINIOU, M. Pierre CORNILLET, Mme Emmanuelle MARTIG
Commission Voirie, Services techniques et environnement	Vice-Président : Alain GUILLEMOT Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Jean-François CADIOU, Mme Emmanuelle MARTIG, M. François AGENAIS, M. Cyrille DELAPORTE, M. Régis SIMON, Mme Chantal BOISSIERE, M. Albert PIEL
Commission Grands projet communaux	Ensemble des membres du conseil municipal

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site mairie-la-fresnais.fr .

Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 2 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Régis SIMON

Le Maire,
Eric POUSSIN

MAIRIE de La Fresnais
35 - Ille-et-Vilaine